

EN PAGES CENTRALES :
Les trois attestations
de déplacement



La Gazette

LUDES LE COQUET

#91

Photo de Denis QUATRESOLS

A parution irrégulière - Gazette numéro 91 - Novembre 2020
Nous souhaitons remercier toutes les personnes ayant contribué à cette gazette

Sommaire

CONSEIL MUNICIPAL

03 février 2020	p.02
02 mars 2020	p.02
24 mai 2020	p.03
08 juin 2020	p.04/05
22 juin 2020	p.06/07
06 juillet 2020	p.08
28 septembre 2020	p.09/10

GRAND ANGLE

Logements Plurial Novilia	p.11/12/13
---------------------------	------------

VIE ASSOCIATIVE

La Roseraie	p.14
Lud'Attitude	p.14
La Section Locale	p.15
Le Comité St-Vincent	p.16
Les Petites Mains	p.16
Le Comité de Jumelage	p.17
Le Terrain de Tennis	p.17
La Société de Tir de Ludes	p.18

ÉVÈNEMENTS 2020

Le Don du Sang	p.19
Les Journées du Patrimoine	p.19
Le Fleurissement	p.19
Les Vendanges des Écoles	p.20
Les Départs en Retraite	p.20

INFORMATIONS

Etat civil	p.21
Recensement	p.21
Civisme	p.21

La Gazette
LUDES LE COQUET

03 février 2020

ABSENCES :
MME Fanny SAYER-CORNEILLE
MME Bérengère BRÉZILLON

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ✓ **DÉCIDE** d'autoriser avant le vote du budget primitif 2020, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 soit un montant maximum de 97 792,20€.

LES QUESTIONS DIVERSES :

- 1 Le vote du PLU est reporté du fait que la commune ne dispose pas des documents corrigés par la SAFER.
- 2 Une extension du réseau électrique basse tension est en projet pour alimenter les parcelles longeant la RD 33 situées après le lotissement «Les Bas de Ludes» jusqu'au croisement avec la RD 9.
- 3 Explication de la réforme «suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales» : Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le maire, Nicolas RULLAND

02 mars 2020

ABSENCES :
MME Pascale DELABRUYÈRE (Pouvoir à M. Nicolas RULLAND)
MME Bérengère BRÉZILLON

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ✓ **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable à l'approbation du PLU.
- ✓ **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable à l'instauration du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune.
- ✓ **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable à l'instauration :
 - du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal
 - de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal.
 - d'une autorisation pour les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal en vue de la préservation du patrimoine bâti.

LES QUESTIONS DIVERSES :

- 1 Le Maire a fait le point sur les finances de la commune.
La mairie détient en trésorerie à ce jour 1 604 136 € (sans emprunt).
- 2 Une visite d'élus a eu lieu le dimanche 1er mars 2020 auprès de Mme Cécile FORGET pour son 107ème anniversaire.

Le maire, Nicolas RULLAND

Conseil municipal

24 mai 2020

PRESENCES:
Tous les membres
en exercices

LE CONSEIL MUNICIPAL :



APPROUVE, à l'unanimité la séance à huis clos compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19.
Le public ne peut être accueilli et la retransmission des débats ne peut être techniquement réalisée.



PROCÈDE À L'ÉLECTION DU MAIRE

M. SAINTOT Bernard a été proclamé maire au 1er tour de scrutin avec 13 voix



FIXE, le nombre d'adjoints à 4



PROCÈDE à l'élection des adjoints

M. JOREZ Jean-Pierre a été proclamé **1er adjoint** au 1er tour de scrutin avec 15 voix
M. TOCUT Alain a été proclamé **2ème adjoint** au 1er tour de scrutin avec 15 voix
MME SAYER-CORNEILLE Fanny a été proclamée **3ème adjointe** au 1er tour de scrutin avec 14 voix
MME GARDIEN Claire a été proclamée **4ème adjointe** au 1er tour de scrutin avec 12 voix

Conformément à l'article L. 273-11, M. SAINTOT Bernard et M. JOREZ Jean-Pierre sont désignés comme délégués communautaires à la Communauté Urbaine du Grand Reims suivant l'ordre du tableau du conseil municipal.



PROCÈDE à l'élection des délégués : P.N.R. (Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims)

MME DELABRUYÈRE Pascale (13 voix) Titulaire
M. DELBÈGUE Michel (14 voix) Suppléant



FIXE le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S. :
- 4 membres élus par le conseil municipal
- 4 membres nommés par le maire



ÉLIT les 4 représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. :

M. JOREZ Jean-Pierre (15 voix)
M. TOCUT Alain (15 voix)
MME SAYER-CORNEILLE Fanny (15 voix)
M. DELBÈGUE Michel (15 voix)

Le maire, Bernard SAINTOT



08 juin 2020

ABSENCES:

M. RAJAONA-ANDRIANASOLO Charles (pouvoir à MME DELABRUYÈRE Pascale)
M. BLONDEL Dominique

LE CONSEIL MUNICIPAL :

-  **APPROUVE**, à l'unanimité la séance à huis clos compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19. Le public ne peut être accueilli et la retransmission des débats ne peut être techniquement réalisée.
-  **DÉCIDE D'APPORTER**, son soutien financier en **ANNULANT** les loyers du salon de coiffure H2O correspondant au mois de mars à mai 2020 face à l'épidémie du COVID-19 impactant fortement l'activité économique.
-  **DEMANDE** auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims, une extension de réseau électrique dans le but d'alimenter des bâtiments existants ou à venir, à caractère viticole, rue de Puisieux afin qu'elle reconnaisse cette urgence pour l'activité professionnelle.
-  **AUTORISE** le Maire à rembourser Mme Virginie BANSEPT et M. Alexis CARPENTIER d'un montant de 400 € correspondant aux arrhes versées le 25 janvier 2019 pour la location de la salle N°1 le week-end du 23 mai 2020, au vu de l'annulation de leur mariage à cause du COVID-19.



PROCÈDE, à la formation des commissions communales et à la nomination des membres qui y siégeront :

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS :

1^{er} adjoint JOREZ Jean-Pierre,
M. TOCUT Alain, M. BÉRÈCHE Vincent,
MME FAYOLA Angélique

BÂTIMENTS COMMUNAUX :

2^{ème} adjoint M. TOCUT Alain,
M. BLONDEL Dominique, M. DELBÈGUE Michel,
M. QUENARDEL Michel,
M. RAJAONA-ANDRIANASOLO Charles

AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET PETITE ENFANCE :

3^{ème} adjointe-référente MME SAYER-CORNEILLE Fanny
M. BÉRÈCHE Vincent, M. CORBLIN Laurent

COMMUNICATION

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE :

4^{ème} adjointe MME GARDIEN Claire,
MME DELABRUYÈRE Pascale,
MME DUMANGIN Fabienne

FINANCES :

M. SAINTOT Bernard, M. JOREZ Jean-Pierre,
M. TOCUT Alain, MME SAYER-CORNEILLE Fanny,
MME GARDIEN Claire, M. BLONDEL Dominique,
MME BOUZALFANE Laly

FORÊT AFFOUAGES :

MME GARDIEN Claire, M. BÉRÈCHE Vincent,
M. BLONDEL Dominique, M. QUENARDEL Michel

CONSEIL D'ÉCOLES :

M. SAINTOT Bernard, MME SAYER-CORNEILLE Fanny
M. BÉRÈCHE Vincent

ASSOCIATION PREMIERS PAS - HALTE GARDERIE :
MME SAYER-CORNEILLE Fanny - M. BÉRÈCHE Vincent

CORRESPONDANT DÉFENSE :

MME GARDIEN Claire

CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

M. JOREZ Jean-Pierre



PROPOSE une liste de 24 personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs afin de permettre leur nomination (soit 6 titulaires et 6 suppléants) par le directeur des services fiscaux.



CONSTITUE la commission d'appel d'offres :

membres titulaires : M. JOREZ Jean-Pierre, M. TOCUT Alain, M. DELBÈGUE Michel

membres suppléants : M. BÉRÈCHE Vincent, M. BLONDEL Dominique, M. QUENARDEL Michel



DÉCIDE DE DÉLÉGUER (par 12 voix pour et 1 blanc) au Maire les attributions suivantes :

(M. SAINTOT Bernard, partie intéressée, s'est retiré du vote)

- **Prendre toute décision** concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 25 000€, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%.
- **Prononcer** la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- **Fixer les rémunérations** et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- **Exercer**, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien.
- **De passer les contrats d'assurance** ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.



DÉCIDE DE FIXER les indemnités du Maire et des Adjoints comme suit :

M. SAINTOT Bernard
100% du montant de référence soit 1567.43€/mois.
M. JOREZ Jean-Pierre
100% du montant de référence soit 416.17€/mois.
M. TOCUT Alain
100% du montant de référence soit 416.17€/mois.
MME SAYER-CORNEILLE Fanny
100% du montant de référence soit 416.17€/mois.
MME GARDIEN Claire
100% du montant de référence soit 416.17€/mois.

LES QUESTIONS DIVERSES :

PROCHAINES RÉUNIONS :

De la commission des finances :

le mardi 16 juin 2020

à 18h00 à la mairie.

Du CCAS :

le lundi 22 juin 2020

à 19h30 à la mairie

du Conseil municipal :

le lundi 22 juin 2020 à 20h00

à la salle des fêtes pour vote des budgets.

- 1 Une fête de la musique avec l'intervention de l'Harmonie de Ludes pourrait avoir lieu sur la place de la Liberté au niveau du Coquet Bar si la météo le permet.
- 2 Explication sur les différentes phases de reprises des cours en maternelle avec l'application des protocoles sanitaires.
- 3 La plantation des fleurs s'est effectuée le 30 mai dernier par quartier.
- 4 L'EFS remercie les 42 donateurs lors de la collecte de sang du 12 mai dernier à la salle des fêtes
- 5 Demande de clôture sur les murets en façade dans le lotissement «Les Bas de Ludes» (A voir avec l'urbanisme).

22 juin 2020

PRESENCES :

Tous les membres en exercice

LE CONSEIL MUNICIPAL :



VOTE, À L'UNANIMITÉ, le compte administratif 2019 de la commune, sous la présidence de :
M. Dominique BLONDEL :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	484 678.37 €
Recettes	1 962 540.13 €
Excédent	1 477 861.76 €

RESTES À RÉALISER

Dépenses	3 840.00 €
Recettes	0.00 €
Déficit	3 840.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	421 892.34 €
Recettes	539 277.72 €
Excédent	117 385.38 €

**SOIT UN EXCÉDENT GLOBAL
DE L'ANNÉE 2019**

1 591 407,14 €



AFFECTE, le résultat 2019 de la commune comme suit :

CONSIDÉRANT

Un excédent de fonctionnement de	1 477 861.76 €
Un solde d'exécution d'investissement positif de	117 385.38 €
Un reste à réaliser de	3 840.00 €
Entraînant un excédent d'investissement de	113 545.38 €

AFFECTE

Au compte 002 en recette de fonctionnement	1 477 861.00 €
Au compte 001 en recette d'investissement	117 385.00 €



APPROUVE le compte de gestion 2019 de la commune par M. Robert CASABIANCA,
receveur du Centre des Finances Publiques Reims Banlieue Bourgogne.



DÉCIDE DE NE PAS AUGMENTER les taux des 2 taxes locales votés en 2019 et de les **MAINTENIR** comme suit :

TAXE FONCIER BÂTI **19.85 %** ▪ TAXE FONCIER NON BÂTI **9.40 %**



VOTE, à l'unanimité, le budget primitif communal 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT **1 957 975,00 €** ▪ INVESTISSEMENT **1 348 553.00 €**

LES QUESTIONS DIVERSES :

- ① La réforme de la gestion des listes électorales 2020 impose pour les communes de moins de 1000 habitants la désignation d'un membre parmi les conseillers municipaux qui fera partie de la commission de contrôle, soit M. Michel QUENARDEL.
- ② Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 6 juillet à 20h à la salle socio-culturelle
- ③ Le recensement de la population est programmé du 21 janvier au 20 février 2021. Mme Caroline RULLAND nommée coordonnatrice communale supervisera les deux agents recenseurs à recruter.
- ④ Des relevés topographiques vont être effectués semaine 26 par le Grand Reims afin de compléter leurs plans de réseaux d'eau et d'assainissement.
- ⑤ Suite à une demande de clôture sur les murets en façade dans le quartier « les Bas de Ludes », une réponse émanant du service urbanisme a été formulée quant aux modifications éventuelles des documents d'urbanisme sous certaines conditions.
- ⑥ Du matériel de désherbage (système de brosse mécanique) a été prêté à la commune pour essai dans les voiries. (A voir pour d'autres systèmes)
- ⑦ Afin de contribuer à une meilleure prévention et protection des enfants sur la place de la République, des figurines de signalisation sont proposées.
- ⑧ Suite au COVID-19, le repas des aînés n'a pas pu avoir lieu, il est envisageable de leur offrir un panier gourmand.

Le maire, Bernard SAINTOT

06 juillet 2020

ABSENCES :

MME Fanny SAYER-CORNEILLE (pouvoir à MME Claire GARDIEN)
M. Vincent BÉRÈCHE (pouvoir à M. Jean-Pierre JOREZ)

LE CONSEIL MUNICIPAL :



DÉCIDE de retenir le bureau d'études GNAT Ingénierie pour un montant de 24 000.00 € H.T. pour la maîtrise d'œuvre relative au réaménagement de la rue de Chigny et en partie de la rue de Mailly.



DÉCIDE

- de ne pas augmenter les tarifs annuels d'occupation des terrains communaux pour 2020/2021/2022.

- de ne pas renouveler la location des terrains communaux nus ou avec une structure aux personnes non domiciliées sur Ludes. Ces biens devront être restitués à la commune au 31 décembre 2020. La location sera accessible exclusivement aux personnes habitant sur la commune de Ludes.

- de mettre fin à la location de terrains communaux à des personnes domiciliées sur Ludes au 31 décembre 2020 si un entretien en bonne et due forme et sécuritaire des terrains disposant ou pas d'une structure n'est pas réalisé dans les temps impartis.

LES QUESTIONS DIVERSES :

①

Visite des logements par Plurial Novilia, rue Victor Hugo, le 16 juillet à 18h pour les conseillers municipaux du mandat actuel et précédent. Les logements seront livrables semaine 30.

②

Plainte contre le bruit au multisport. Pose de panneaux interdisant le passage des 2 roues sur la sente piétonne.

③

Feu d'artifice du 13 juillet tiré à 23h avec interdiction de rassemblement.

④

RDV le 12 août à 14h à la mairie pour un projet d'étude de caméras sur le village.

⑤

Dépôt de gerbe au monument aux morts le 14 juillet à 11h.

⑥

Réception de la demande de modification du cahier des charges et du règlement du lotissement « Les Bas de Ludes » signée par une majorité des propriétaires.

Le maire, Bernard SAINTOT

28 septembre 2020

ABSENCE :

Mme Laly BOUZALFANE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ✓ **APPROUVE**, à l'unanimité la séance à huis clos compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19.
Le public ne peut être accueilli et la retransmission des débats ne peut être techniquement réalisée.
- ✓ **DÉCIDE** d'allouer une subvention :
 - pour les coopératives scolaires de Ludes et Mailly (jouets de Noël à raison de 30 €/enfant).Pour information, sont concernés 66 élèves de Ludes sur un effectif total de 108 enfants scolarisés en maternelle et en primaire soit 1 980 €.
 - pour l'association de LM l'école soit 800 €.
- ✓ **DÉSIGNE** pour siéger à la CLET (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) comme membre :
titulaire : **Mme Claire GARDIEN**
suppléant : **Mme Fabienne DUMANGIN**
représentant la commune auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims.
- ✗ **REFUSE**, après un vote à bulletin secret, la demande de modification du cahier des charges et du règlement du lotissement «Les Bas de Ludes» émanant de plus de deux tiers des propriétaires.
La requête présentait le souhait des propriétaires de surmonter le muret existant sur rues, lors de leur achat de parcelle, d'une grille ou tout autre dispositif à claire-voie, le tout d'une hauteur maximale de 1.80 m.

LES QUESTIONS DIVERSES :

- ① Projection d'un aménagement de sécurité au niveau des stationnements rue de Ville-en-Selve pour un montant de 7 185 €. Quelques points à définir avant validation.
- ② Occupation d'un terrain privé par des gens du voyage.
- ③ Prévoir près du lotissement « Les Bas de Ludes » sur le terrain communal où sont situées les tables de pique-nique, une plantation de haie pour éviter tout accès aux caravanes.
- ④ Lecture du courrier de Mme Maryline Leclère exposant la vitesse excessive au niveau du 3 rue Victor Hugo.

Rappel :

- ⑤
 - Réunion de la commission voirie le 29 septembre 2020 à 14h pour l'aménagement de la rue de Chigny et de la rue de Mailly (en partie)
 - Réunion du Conseil d'école le 13 octobre 2020 à 18h à la maternelle
- ⑥ Remettre des cailloux dans certaines allées du cimetière.
- ⑦ Personne non identifiée ayant percuté le banc gabion au niveau du parking du cimetière.
- ⑧ Mécontentement de la municipalité par rapport au bicouche mandaté par la Communauté Urbaine du Grand Reims concernant les rues Alfred Thomas et des Brugnottes (date d'intervention non déclarée de l'entreprise, projection de goudron sur une voiture, sur des soubassements de façade et de boiseries de deux maisons riveraines...).
- ⑨ Coût en eau et en main-d'œuvre pour l'arrosage des fleurs surtout en temps de sécheresse (S'orienter vers des variétés exigeant moins d'eau).
- ⑩ Cause crise sanitaire :
 - Annulation de la bourse Militaria et du marché de Noël
 - Activités sportives et culturelles autorisées à la salle des fêtes avec une jauge maximale de 10 personnes.
- ⑪ Renouvellement de l'opération « villages et coteaux propres » menée par la section locale des vignerons le 03 octobre à 8h30, RDV sur le parking de la salle des fêtes.
- ⑫ Nettoyage du fossé et du massif de fleurs au Craon de Ludes.
- ⑬ Problème de réglementation routière par rapport aux panneaux « sens interdit sauf riverains » posés aux extrémités de la rue de la Briqueterie. (A vérifier auprès de la gendarmerie de Taissy)
- ⑭ Prochaine gazette programmée pour début novembre.
- ⑮ Commande de sapins de Noël pour les îlots comme l'année passée.
- ⑯ Faible fréquentation des visiteurs lors des Journées du Patrimoine à l'église Saint-Jean-Baptiste les 19 et 20 septembre derniers. En 2021, une seule journée du Patrimoine sera retenue soit le dimanche.

Le maire, Bernard SAINTOT



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



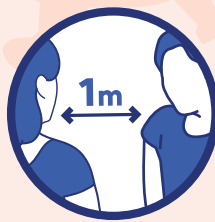
Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire



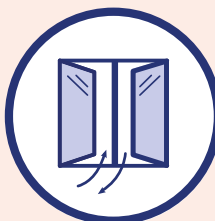
Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres



Limitier au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen.

☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

☐ Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Nom prénom de l'employeur :

Fonctions :

certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieux d'exercice de son activité professionnelle ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Nature de l'activité professionnelle :

Lieux d'exercice de l'activité professionnelle :

Moyen de déplacement :

Durée de validité :

Nom et cachet de l'employeur :

Fait à :

Le :

1. Ce document, établi par l'employeur, est suffisant pour justifier les déplacements professionnels d'un salarié, qu'il s'agisse :
 - du trajet habituel entre le domicile et le lieu de travail du salarié ou des déplacements entre les différents lieux de travail lorsque la nature de ses fonctions l'exige ;
 - des déplacements de nature professionnelle qui ne peuvent pas être différés, à la demande de l'employeur.

Il n'est donc pas nécessaire que le salarié se munisse, en plus de ce justificatif, de l'attestation de déplacement dérogatoire.

Les travailleurs non-salariés, pour lesquels ce justificatif ne peut être établi, doivent en revanche se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant le premier motif de déplacement.

2. Indiquer tous les lieux d'exercice de l'activité du salarié, sauf si la nature même de cette activité, qui doit être scrupuleusement renseignée, ne permet pas de les connaître à l'avance (par exemple : livraisons, interventions sur appel, etc.).
3. La durée de validité de ce justificatif est déterminée par l'employeur. Il n'est donc pas nécessaire de le renouveler chaque jour. Cette durée doit tenir compte de l'organisation du travail mise en place par l'employeur (rotations de personnel par exemple) ainsi que des périodes de congé ou de repos.

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dûment identifié :

certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile et le lieu d'accueil de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom adresse et cachet l'établissement d'accueil de l'enfant :

Fait à :

Le :

Logement Plurial Novilia (ancienne école des filles)



Construite en 1849, par la nécessité de séparer l'enseignement des filles et des garçons, l'école des filles située rue Victor Hugo a accueilli des élèves jusqu'en 2008.

Inoccupé depuis, le bâtiment devenu inadapté à toutes activités devait céder sa place.

Mr Nicolas Rulland, alors Maire de Ludes, propose d'y construire des logements à caractère social en partenariat avec l'organisme Plurial Novilia spécialisé dans ce type de réalisation.

Grand angle



En 2016, le projet est lancé avec la volonté de conserver le fronton de l'école qui reste une part importante du patrimoine de notre commune.

C'est en 2018 que les travaux commencent, avec des spécificités relativement complexes comme le désamiantage lors de la démolition de l'ancien bâtiment et la pose de pieux de stabilisation pour la construction du nouveau.

Le chantier est livré en 2020, après quelques retards dus au confinement. L'inauguration a eu lieu le 16 Juillet 2020 sous l'égide de Mr le Maire Bernard Saintot en présence de Nicolas Rulland et de leurs conseillers municipaux.



Grand angle



Composition de l'ensemble Plurial Novilia:

**4 appartements Type 4 - 4 appartements Type 3
4 appartements Type 2 - 20 Places de parking dont une réservée PMR.**

La totalité de ces logements est actuellement occupée,
une liste d'attente est ouverte à la Mairie.



La Roseraie

Carton plein pour l'école de musique, danse et théâtre

Malgré un contexte difficile, les inscriptions à LA ROSERAIE n'ont jamais été aussi nombreuses. Nos enseignants ont organisé, le jour de la rentrée, un concert mêlant musique classique, actuelle et danse Urbaine. Les enfants des écoles primaires et maternelles ont été subjugués. Cette prestation a été suivie d'une matinée portes ouvertes qui a rencontré un vif succès. Les cours d'éveil musical ainsi que le parcours découverte sont complets.

Nous avons mis en place pour les adultes un cours de renforcement musculaire le lundi soir. Cours qui manifestement était très attendu puisqu'il affiche complet depuis la fin septembre.

Notre chœur pour adulte recrute. Le répertoire est varié et l'ambiance très conviviale. Musicien ou non, nous vous attendons pour pousser la chanson.

Notre association est fière de pouvoir compter plus de 150 adhérents pour cette nouvelle rentrée et nous espérons être à la hauteur de leurs attentes. Nous tenons à remercier toutes les communes qui nous soutiennent car sans elles, l'école ne pourrait continuer d'exister.



*Mme Sylvie MOINE,
Pour le président Jean-Pierre RAFFLIN*

Lud'Attitude

**BRAVO À LUD'ATTITUDE
QUI MALGRÉ LE CONTEXTE
A PU ORGANISER
LE FEU D'ARTIFICE
DU 13 JUILLET DERNIER.**



La Section Locale

**Cher(e)s vigneron(ne)s,
cher(e)s habitant(e)s de Ludes,**

Comme je le rappelle souvent, les vignerons sont avant tout agriculteurs et donc à ce titre nous entretenons le paysage de notre commune chaque jour.

Nous faisons le maximum pour le rendre harmonieux et nous sommes fiers de vous dire que Ludes recense le nombre le plus important de domaines certifiés Hautes Valeurs Environnementales, Viticulture Durable ou Viticulture Biologique de toute la Grande Montagne de Reims Nord.

Les vignerons font attention à leur travail, à leur impact sur l'environnement et sont soucieux de l'autre.

De nombreuses associations viticoles ludéennes accompagnent cette démarche :

- L'ASA (**président Alain Brixon**) s'occupe des chemins du vignoble et de son hydraulique.
- La Cuma des Hermisseaux (**président Denis Jorez**) a créé l'aire de lavage tracteur située aux 4 routes.
- Le GIE du Moulin à Vent (**président Thierry Forget**) gère toute la récupération d'eau viticole et vinicole des vignerons du village.

Avec l'aide de toutes ces forces vives, les pratiques des vignerons sont encadrées, vérifiées et surtout tracées pour le bien-être commun.

Avec le soutien de la mairie et du Champagne Canard Duchêne, nous avons pu créer le sentier qui entoure notre village. Ce sentier est un succès puisque de nombreuses personnes l'empruntent et profitent ainsi de cette superbe succession de paysages.

Cette année nous venons de terminer nos murets d'accueil, ils mettent en valeur notre vignoble et présentent notre village aux touristes.

Dans cette même idée de mise en valeur, nous continuons à planter des rosiers aux bouts de nos vignes. Cet embellissement est volontaire mais il est fragile, c'est pourquoi l'opération « Coteaux Propres » du 3 octobre dernier était importante.

Nous invitons chacun des habitants du village à participer. C'est un geste civique et convivial alors n'hésitez pas à nous rejoindre l'année prochaine !

J'invite les vignerons souhaitant faire partie de notre équipe à nous rejoindre.

Le président, Raphaël BERECHÉ



Le Comité de Saint-Vincent

Saint Vincent 2021 :

Le Comité de Saint Vincent ne souhaite pas cette année s'engager sur l'organisation d'une soirée de gala.

Cependant, une messe suivie des traditionnels discours sera assurée dans la mesure du possible le **samedi 23 janvier 2021**.

Afin de respecter les gestes barrières, la tournée chez les vignerons ne sera pas reconduite cette année. Néanmoins, deux points de collecte sont mis en place pour les généreux donateurs :

Nous ne manquerons pas de vous informer du programme en début d'année.

L'équipe de Saint Vincent vous remercie d'avance de votre compréhension.

*M. Marc BRIMONT
Pour le président Guillaume QUATRESOLS*

POINTS DE COLLECTE



Chez Mr Brimont Marc
3 rue Alfred Thomas

Mr Quatresols Guillaume
4 rue de Reims



Les Petites Mains de Ludes

Nous avons repris notre activité avec bien sûr les gestes barrières et les masques mais cela n'entame pas notre bonne humeur et nous nous retrouvons chaque mardi à la grande salle des fêtes de LUDES.

Beaucoup de choses apprises grâce à notre présidente **Bernadette RANSON** qui épaula toutes les débutantes aussi bien en tricot, qu'en couture et dentelle aux fuseaux ou en broderie. L'éventail de ses connaissances nous permet de progresser rapidement et nous l'en remercions. Nous n'avons pu en cette année de COVID faire notre voyage chez Bergère de France à BAR LE DUC, comme initialement prévu. Mais ce n'est que partie remise.

Amatrices de travaux d'aiguilles ou de tout autre passion de fil ou tissu, nous vous attendons **tous les mardis** de 13h30 à 16h30, en horaire d'hiver, et de 14h00 à 17h00, horaire d'été.

*Mme Chantal JEUNIEAUX
Pour la présidente Bernadette RANSON*



Le Comité de Jumelage



Notre association a maintenant 30 ans, même un peu plus depuis sa fondation en 1988.

Comme initialement prévu, nous devions fêter cette année à Ludes en mai cet évènement. Malheureusement dans les circonstances actuelles il était préférable d'annuler cet évènement.

Dans la foulée nous ne ferons pas non plus notre rencontre annuelle à mi-chemin prévue en novembre à Metz.

Pour 2021 si tout va bien nous prévoyons la célébration du 30ème anniversaire les 29 et 30 mai à Ludes.

L'Assemblée Générale se tiendra le jeudi 14 janvier à 20h30 à la salle des fêtes.

Venez nous rejoindre !
Vous serez les bienvenus

Pierre Bricout, qui vient de nous quitter, avait pris, quelque temps après son arrivée à Ludes, l'initiative de trouver un village étranger pour voir si l'on pouvait faire un rapprochement communal. Avec un petit groupe et après quelques recherches et consultations notre choix s'était porté sur le village de Sörrenloch dont nous apprécions depuis le dynamisme et la générosité de ses habitants.

Alors l'aventure pouvait démarrer sous de bons auspices. Pierre présida le Comité de jumelage à ses débuts et ensuite mis ses compétences à son extension et à son épanouissement, les familles qui nous rejoignirent spontanément ne regrettèrent jamais leur engagement. Nous lui en sommes pleinement reconnaissant.

Nous avons aussi à déplorer le décès de **Denise Forget**. Avec son mari Edmond, maire de Ludes à cette époque, tous deux ont aussi beaucoup oeuvré à la cause du jumelage tant par leur présence à nos activités qu'à un soutien jamais remis en cause sur le plan communal.

Nous adressons à ces deux familles, nos condoléances et notre sympathie.

Le président Régis QUATRESOLS

Devenir du terrain de tennis.

Vous le savez sans doute, notre commune dispose d'un terrain de tennis, situé route de Ville-en-Selve, près du Stand de Tir. Cet équipement sportif n'est que peu utilisé faute d'association intéressée par son usage.

La Mairie réfléchit donc au devenir de celui-ci et vous questionne sur son utilité en l'état.

Si tel n'était pas le cas il faudrait alors penser à lui attribuer une autre fonction car son état risque de se dégrader.

Merci chers
Ludéens,
chères
Ludéennes
de nous faire
part de vos
suggestions!

La Société de Tir de Ludes



L'assemblée générale de la Société de Tir de Ludes s'est déroulée le 11 septembre dernier. A cette occasion, une nouvelle présidente a été élue : Bienvenue à **Mme Sandie Martin**.

M. Francis Brun quant à lui a été nommé Président d'Honneur.

OUVERTURE DES STANDS

du 01/09/20 au 31/08/21

**POUR LES TIREURS AUTONOMES
(BÉNÉFICIAIRE D'UNE CLEF ET D'UN BADGE)**

7j/7

SAUF : Le mardi tous les stands sont fermés de 12h à 19h
(réservés aux entraînements du GIGN).

STAND 10m

été / hiver : de 9h00 à 19h00

STAND 25m ET 50m

22LR

été / hiver : de 9h00 à 19h00

STAND 25m ET 50m

GROS CALIBRES

été : de 10h00 à 12h00 et 15h00 à 17h30

hiver : de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30

POUR LES AUTRES TIREURS

Adultes et jeunes : tous les samedis après-midi
de 14h00 à 17h00 (hors vacances scolaires)

POUR L'ÉCOLE DE TIR

Tous les samedis après-midi
de 14h00 à 16h00 (hors vacances scolaires)

Les horaires
d'activités sur le
stand ont été
modifiés afin de
mieux
s'accorder au
rythme de vie
du village.

Don du sang

L'établissement Français du Sang et la Mairie remercient chaleureusement les 42 personnes qui ont pu participer à la collecte de sang organisée le 12 Mai 2020.

Nous souhaitons vous voir aussi mobilisés lors du prochain don.

Merci aux participants !



Journées du Patrimoine

Les Journées du Patrimoine ont eu lieu les 18 et 19 Septembre. Malgré les mesures sanitaires relatives au COVID19 notre église a eu le plaisir d'ouvrir ses portes à une quinzaine de visiteurs. Merci aux bénévoles de nous avoir fait partager leurs connaissances.



Fleurissement

Comme chaque année, le fleurissement d'été de Ludes s'est déroulé dans la bonne humeur grâce aux nombreux volontaires.

Le fleurissement d'automne a pu être réalisé grâce à la participation des habitants.

Merci à tous !

Et mention particulière à :

M. Denis QUATRESOLS pour ses jolies photos et **M. Gérard LECOMPÈRE** pour l'entretien quotidien de la place de la République.



Vendanges des écoles

Les 8 et 9 Septembre, les élèves des écoles ont fait leur petite vendange sous le soleil. La relève est assurée !



Départs en retraite

Le 3 Juillet dernier, Mme Brigitte Bautrait directrice de l'école primaire chargée des cours moyens à Mailly et Mme Bénédicte Schneider maîtresse en grande section à Ludes sont toutes deux parties à la retraite.

La Mairie tient à remercier chaleureusement les deux enseignantes pour les nombreuses années passées à éduquer nos enfants au sein du groupement scolaire Ludes/Mailly. Nous n'aurons malheureusement pas pu les remercier comme il se doit en raison du contexte sanitaire actuel.

Souhaitons la bienvenue à Mme Elsa Vicaire qui remplace Mme Bénédicte Schneider en charge des grandes et moyennes sections au côté de Mme Anne-Sophie Tièche, Directrice et maîtresse des petites et moyennes sections à l'école maternelle de Ludes.

A l'école primaire de Mailly :
Mme Christine Bigar, est directrice et maîtresse en CP, Mme Pascale Adnet est maîtresse en CE1.
Mme Justine Stevenin enseigne en CM1 et CM2 au côté de Mme Coralie Didier.



Etat Civil

Iris **GAJEWSKI** née le 15 février 2020
Mathilde **ÉMERY SALGUEIRO** née le 21 février 2020
Romy **NICOLLE** née le 21 avril 2020
Simon **CATOIRE** né le 11 septembre 2020
Paul-Lou **MUSSETA** né le 16 septembre 2020
Elsa **SALEINE** née le 12 octobre 2020
Charly **GRAND LECOMTE** né le 21 octobre 2020
Robin **QUENARDEL** né le 30 octobre 2020



Naissances



Mariages

Fabienne **DUMANGIN** – Jean-Claude **MOZET** le 07 mars 2020
Valérie **DRALET** – Jean-Louis **CHARPENTIER** le 03 octobre 2020

Emeraude **SELLIER** - Aurélien **MUSSETA** le 12 juin 2020
Caroline **BOUSSEAU** - William **RICHARD** le 28 juillet 2020
Mélanie **VIGNON** - Remi **GEORGETON** le 08 octobre 2020
Alexandre **HAZEUX** - Patricia **NDINGA EMBOUNOU** le 09 octobre 2020



PACS



Décès

Jacky **JOBART** le 06 février 2020
André **RAT** le 24 mars 2020
Michel **MEMBRÉ** le 18 avril 2020
Hélène **FAYOLA** épouse **RAVOUX** le 10 mai 2020
Marie-Rose **BEUZART** veuve **RAFFLIN** le 22 juin 2020
Pierre **BRICOUT** le 15 août 2020
Denise **CHEMIN** épouse **FORGET** le 06 octobre 2020



Recensement 2021

Le recensement aura lieu du **21 janvier 2021 au 20 février 2021**.
Mme Laëtitia Delabruyère et Mme Huguette Ludet, nos agents recenseurs reprennent les mêmes secteurs.
Merci de leur réserver un bon accueil.
Vous aurez aussi la possibilité d'effectuer cette démarche par Internet.



Civisme

Merci de ramasser
les déjections de nos amis canins,
notamment place de l'Église.

AGENDA

En fonction de l'évolution
de la situation sanitaire



11 NOVEMBRE 2020

Cérémonie commémorative



28 NOVEMBRE 2020

Décoration des sapins de Noël
rendez-vous à la mairie
à 14h00



04 DECEMBRE 2020

Illumination du Grand Sapin



08 JANVIER 2021

Voeux du maire à 18h30
à la salle des fêtes



09 JANVIER 2021

Rangement des décorations de Noël
rendez-vous à la mairie
à 14h00



23 JANVIER 2021

Messe de St-Vincent à 16h30
en l'église St-Jean-Baptiste

Secrétariat de Mairie

Lundi : 16h30 - 18h30

Mercredi : 9h30 - 11h30

Jeudi et vendredi : 16h30 - 18h30

Tél : 03 26 61 12 50

ludeslecoquet@wanadoo.fr

Horaire déchetterie de Rilly-La-Montagne

Lundi, mardi, jeudi
et samedi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h et 14h-18h

Vendredi : 14h-18h

Tél : 03 26 02 90 90



Scannez le QR code
pour accéder aux gazettes
en ligne

Visitez le site internet de la commune
pour suivre l'actualité de votre village
et retrouver les gazettes.

www.ludes51.fr